

DÉCISION N° 505 / 2023

confiant mandat spécial à Madame Nathalie SPORMEYEUR

Nous soussignés, François GROSDIDIER, Président de l'Eurométropole de Metz,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le conseil de l'Eurométropole de Metz a donné délégation à son Président,

Considérant l'intérêt de cette mission pour l'Eurométropole de Metz,

DÉCIDONS :

- de confier mandat spécial à Madame Nathalie SPORMEYEUR, Vice-Présidente de l'Eurométropole de Metz, pour participer à Paris :
- le 29 novembre à la cérémonie de remise des Prix de la Fondation Jacques Rougerie
- le 30 novembre à un temps d'échange avec M. Emmanuel Lassalle de l'agence Rougerie + Tangram pour une dernière relecture du dossier PRO de la piscine.
- De prendre en charge les frais éventuels engagés dans le cadre de cette mission.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20231128-Decis505-2023-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/12/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Metz, le

28 NOV. 2023

Le Président



François GROSDIDIER
Maire de Metz
Vice-Président de la Région Grand Est
Membre Honoraire du Parlement